



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## NOTICE EXPLICATIVE POUR LE RECRUTEMENT LOCAL DES ASSISTANTS - ANNEE SCOLAIRE 2025-26

Le recrutement local se fait dans la limite des postes disponibles après démission ou abandon des assistants recrutés par France Education international <https://assistants.france-education-international.fr/> de septembre (sauf pour l'allemand : dès le moins de juin) jusque fin octobre pour les premier et second degrés.

### Procédure et formulaires :

Si vous êtes de langue maternelle allemande, anglaise, arabe, chinoise, espagnole, hébraïque, italienne, japonaise portugaise ou russe ;

Si vous avez un niveau bac + 1 au moins (c'est à dire au moins une année d'études dans l'enseignement supérieur), **vous pouvez proposer votre candidature pour un poste d'assistant de langue vivante.**

Les assistants de langue ont pour mission d'assurer, sur la base d'un service hebdomadaire de 6h ou 12 heures, des séances de conversation en petits groupes, en première ou seconde langue, selon les besoins de l'établissement où ils sont nommés. Un service augmenté de 15h ou 18h peut aussi être envisagé selon les postes disponibles.

### Un assistant de langue est nommé :

- **dans les écoles** (enseignement primaire) pour une durée de sept mois (6 mois pour les assistants allemands) à compter du jour de son installation dans l'établissement,
- **dans les collèges et les lycées** (enseignement secondaire) pour une durée maximale de sept mois (6 mois pour les assistants allemands) à compter du jour de son installation dans l'établissement.

Pour faire acte de candidature, il conviendra déposer sa candidature en ligne grâce au lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-local-des-assistants-de-langue-lyon>

Les documents suivants devront être téléversés :

- une photographie récente,
- une copie de votre pièce d'identité ou de la première page du passeport,
- une copie de votre visa (pour les non européens),
- si vous êtes étudiant(e), une photocopie de votre carte d'étudiant,
- une copie du dernier diplôme obtenu,
- un relevé d'identité bancaire (les banques européennes sont acceptées),
- **un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois** ou son équivalent dans le pays d'origine,

Pour toute demande de renseignements :

[drareic-lyon-assistants@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:drareic-lyon-assistants@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)